

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.06.2021	12h01	21.172	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Train des Brenets, où en est-on ?

Contenu :

L'année dernière, l'Office fédéral des transports annonçait que le « petit train rouge » qui relie Le Locle aux Brenets allait être supprimé au profit d'un bus électrique. Il semblait donc que la décision était prise par les autorités.

Or, nous avons appris dernièrement qu'un rapport circonstancié a été fourni aux Autorités fédérales concernant le maintien de la ligne ferroviaire. Les arguments pour le maintien du train étant, entre autres, le maintien d'une ligne historique, les coûts moindres à long terme et la plus-value touristique.

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil d'État confirme-t-il le dépôt de ce dossier auprès des Autorités fédérales ?
- Les décisions liées à ce dossier sont-elles définitivement arrêtées ou y a-t-il encore des ouvertures concernant le maintien de la ligne ferroviaire ?
- Le Conseil d'État peut-il rappeler le coût des deux variantes, à court et à long terme, et les raisons des décisions prises ?

Développement :

La décision de supprimer le train des Brenets découle de plusieurs facteurs, notamment financiers : taux de couverture insuffisant pour avoir droit à une participation financière de la Confédération, ce qui entraînerait des coûts immédiats pour le maintien du train.

Or, le petit train a des atouts indéniables, en regard d'un bus électrique :

- avantage écologique : on continue d'utiliser le matériel existant ;
- rapidité : le trajet Le Locle-Les Brenets est assuré en 7 minutes ; le bus, bien qu'empruntant partiellement un chemin propre, doit par certains endroits emprunter la route cantonale, synonyme de bouchons potentiels ;
- aspect financier moindre à long terme : les coûts d'entretien de la ligne existante seraient à long terme inférieurs, ce d'autant que les locomotives ont été révisées dernièrement et sont quasi « neuves » ;
- atout touristique : les touristes sont visiblement friands du petit train. De plus, grâce à lui, ils arrivent en haut du village et traversent le village des Brenets, et consomment potentiellement dans les restaurants et commerces du village.

Le Conseil d'État peut-il nous indiquer où en est aujourd'hui ce dossier ?

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Corine Bolay Mercier

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires (prénom, nom) :
Nathalie Ebner Cottet	Martine Docourt Ducommun	Annie Clerc-Birambeau
Joëlle Eymann	Laurent Duding	Sarah Fuchs-Rota
Romain Dubois	Marinette Matthey	Richard Gigon
Céline Dupraz	Katia Della Pietra	